



# COMMISSION RÉGIONALE DES ARBITRES

## PROCÈS-VERBAL n°05

---

Réunion du bureau Exécutif du : Lundi 19 Aout 2019

---

Présidence : M. Karim ABED

---

Présents : MM. Denis SOTO, Noël RIFFAUD,

---

Assistent : M. Maxime APRUZZESE (CTRA), Mohamed TAA

---

Excusés : MM. Olivier GONCALVES, Fabrice POREE, Nicolas PEZZOLI,  
Jérôme CASCALES

---

### MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée
- soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception)
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

**Toutefois pour la Coupe de France ou la Coupe Gambardella ou la Coupe de France Féminine, ils doivent être adressés dans les deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.**

2. L'appel est adressé à la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

La Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire statue en dernier ressort dans le cas d'une décision rendue par la Commission de l'Arbitrage.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de 100 euros.

\*\*\*\*\*

## APPROBATION DES PV DE CRA

Après lecture, le procès-verbal du Bureau Exécutif du 13.08 (PV 04) est approuvé à l'unanimité des membres présents.

\*\*\*\*\*

## OUVERTURE DE LA SEANCE

Le Président Karim ABED remercie chacun des membres présents d'avoir pu assister à cette réunion afin de finaliser avec le CTRA Maxime APRUZZESE, le programme du Stage de rentrée des Arbitres du 25.08 englobant le déroulement des tests physiques et l'enchaînement des parties administratives et techniques. La rédaction du Règlement Intérieur dont certains Articles ajoutés ou modifiés seront inclus dans la présentation de la gestion administrative de la CRA.

\*\*\*\*\*

## CORRESPONDANCES

### **DE LA DTA/FFF :**

Mail du 13.08 du pôle JAF de la DTA relatif au déblocage de licence d'un JAF pour une désignation. Lu et pris note, nécessaire fait par le service Compétition, remerciements.

Mail du 19.08 du copie de courrier de la FFF Direction Compétitions Nationales relatif à la rencontre en N2 OGC NICE/A.S. CANNES avancée du 24.08 au vendredi 23.08 à 18h00 Stade Charles EHRMANN à NICE.

### **DE LA LIGUE :**

Mail du 14.08 relatif à la transmission des PV N° 03 et 04 de la CRSR, du PV 02 de la CRADR et de la Notification de Décision transmise à un Arbitre ayant fait appel à une décision de la CRA relative aux classements de fin de saison 2018/2019.

Mail du 14.08 relatif à la validation en urgence de 3 dossiers médicaux par le Médecin et transmission par le Service Compétition de la Ligue du fichier du suivi de validation des dossiers médicaux des Arbitres. Lu et pris note avec ses remerciements, la CRA fait le point par rapport aux Arbitres désignables

### **DE LA CDA DISTRICT DE PROVENCE :**

Mail du 14.08 relatif à leur demande de bien vouloir mettre en « non désignable » tous les Arbitres ayant renouvelé leur licence, ce renseignement porté sur FOOT2000 permettant ainsi de ne pas désigner des Arbitres n'étant pas en règle avec les obligations de leur instance.

### **DES CLUBS :**

#### **A.S. VENCOISE :**

Mail du 14.08 relatif à la demande de validation des 3 Arbitres du club dans le cadre d'un match amical le 16.08 contre FC BEAUSOLEIL à 19H30.

Lu et pris note, la CRA valide ces désignations.

### **DES ARBITRES :**

#### **Courrier : Autres demandes**

- **BOUZALMAT Karim** : mail du 13.08 relatif à l'enregistrement du renouvellement de sa licence. Lu et pris note, la CRA lui confirme que tout est validé à la date du 14.08.
- **NILLES Julien** : mail du 15.08 informant la CRA qu'étant pris professionnellement la journée du 19.08, il ne pourra se déplacer à la Ligue afin d'être auditionné par la CRA. Lu et pris note, la CRA reporte à une date ultérieure ce rendez-vous reporté.
- **NILLES Julien** : mail du 15.08 nous transmettant une demande d'année sabbatique pour la saison 2019/2020. Lu et pris note, la CRA examinera cette demande lors d'une prochaine réunion et demande à l'Arbitre de bien vouloir transmettre tel que prévu au Règlement intérieur, les justificatifs correspondants à l'objet du mail.

- REGAIEG Mounir : mail du 16.08 relatif à l'impossibilité de pouvoir compléter les 2 mails pour les fichiers FICHE ARBITRES et STAGE DE RENTREE du fait de son séjour à l'étranger.  
Lu et pris note, la CRA lui confirme que tout en étant blessé, dispensé des tests physiques, il aurait dû participer au stage de rentrée.
- AMRHEIN Alexandre : mail du 16.08 confirmant sa présence au stage de rentrée du 25.08, n'ayant pu compléter le questionnaire Google.  
Lu et pris note, participation enregistrée.
- AMO Alain : mail du 17.08 relatif à l'impossibilité de pouvoir se connecter sur le lien Google pour compléter la fiche de renseignements.  
Lu et pris note, la CRA a informé l'Arbitre que cette fiche sera complétée sur Fichier CRA au stage de rentrée.
- DAAS Camille : mail du 19.08 relatif à son dossier Arbitre et plus précisément sur les clubs interdits inscrits.  
Lu et pris note, la CRA informe l'Arbitre qu'étant AAFF, elle doit contacter la DTA.
- FALASCHI Dylan : mail du 19.08 relatif à la communication de son état de santé, sa blessure étant toujours présente. En conséquence, il demande de prendre une année sabbatique.  
Lu et pris note, la CRA l'a informé que dans le cadre de sa blessure, il doit fournir le ou les certificats médicaux correspondants, étant en arrêt d'arbitrage, sa demande ne sera pas traitée du fait de son arrêt médical.
- ABECHA Adam : mail du 19.08 confirmant sa présence au stage de rentrée du 25.08, n'ayant pu compléter le questionnaire Google.  
Lu et pris note, participation enregistrée.
- BENSAYAH Mohamed : mail du 19.08 confirmant sa présence au stage de rentrée du 25.08, n'ayant pu compléter le questionnaire Google.  
Lu et pris note, participation enregistrée.
- REGGABI Sabri : mail du 14.08 relatif à son impossibilité de pouvoir saisir ses indisponibilités sur MyFFF transmettant la capture d'écran indiquant ainsi le blocage de saisie au motif d'indisponibilité.  
Lu et pris note, la CRA lui précise que son dossier médical n'étant pas encore enregistré et la licence non validée, la saisie sur MyFFF est bloquée.
- GONCALVES Daryl : mail du 17.08 relatif à la communication de ses coordonnées et renseignements arbitrales.  
Lu et pris note, la CRA l'a contacté afin de connaître sa situation en tant que Jeune Arbitre, vis-à-vis de l'établissement de son dossier médical, de son passage ou non des tests physiques. Un dossier médical type lui sera envoyé par mail afin qu'il complète les renseignements ophtalmo et première page.  
Bienvenue en Ligue MEDITERRANEE et en tant que résident dans une ville du 04, il aura pour District d'appartenance celui des ALPES.

#### **Indisponibilités médicales :**

- FALASCHI Dylan : mail du 19.08 relatif à l'information de son arrêt médical.  
Lu et pris note, la CRA le remercie de bien vouloir transmettre le certificat médical et noter son indisponibilité sur MyFFF.
- GIURAN Bianca Elena : mail du 14.08 relatif à la saisie de son indisponibilité sur MyFFF pour raison médicale et suite à la demande de la CRA, mail du 18.08 relatif à la transmission de son certificat médical correspondant pour 15 jours d'arrêt jusqu'au 28.08.  
Lu et pris note, la CRA la remercie.

La CRA souhaite à l'ensemble des Arbitres en situation de blessure des vœux de bon rétablissement en espérant les revoir sur un terrain le plus rapidement possible.

La CRA confirme que dans le cadre des indisponibilités médicales, il est obligatoire que chaque Arbitre concerné puisse saisir l'indisponibilité sur MyFFF avec les dates correspondantes au certificat médical avec le bon motif « raison médicale » d'une part, et, d'autre part, de faire suivre par mail le certificat médical initial ou de prolongation en fichier PDF joint à l'adresse suivante unique : [CRA@MEDITERRANEE.fff.fr](mailto:CRA@MEDITERRANEE.fff.fr).

La CRA les remercie par avance.

### Indisponibilité autres :

- CAMPO Julien : mail du 14.08 confirmant ses indisponibilités pour raison professionnelle tous les samedis de la saison. Cela entraîne une modification de désignation sur le match de N3 du samedi 17.08.  
Lu et pris note, la CRA a transmis l'information au pôle désignations, il lui revient de confirmer cette information sur MyFFF.

Rappel sur le protocole de communication Arbitres, tout envoi de mail à la CRA par un Arbitre de Ligue doit être fait à partir de son adresse mail personnelle à l'adresse mail suivante unique : [CRA@MEDITERRANEE.fff.fr](mailto:CRA@MEDITERRANEE.fff.fr) , et pour les indisponibilités saisies sur MyFFF dans le délai de prévenance de 20 jours avant et le justificatif idoine si moins de 20 jours.

\*\*\*\*\*

## INFORMATIONS DE LA CRA - MAILS TRANSMIS PAR LA CRA

### SUIVI DU RETOUR PAR LES ARBITRES DE LIGUE DES DOCUMENTS D'INTER-SAISON PRECITES

Ces documents sont les suivants :

- Fiche de renseignements « Google » : **A compléter et à valider au plus tard le 26.07**  
**Au 19.08 = 155 retours, 8 Arbitres n'ont pas répondu.**  
**Une saisie individuelle par Arbitre sera effectuée sur le fichier lors du stage du 25.08**
  
- Convocation « Google » stage de rentrée : **A compléter et à valider au plus tard le 26.07**  
**Au 19.08 = 153 retours, 8 Arbitres n'ont pas répondu.**  
**Un contact téléphonique sera déclenché par la CRA**
  
- Dossier médical/licence : **à partir du mail envoyé en date du 13.05, conseiller aux Arbitres de le renvoyer au plus tard le 31.07 avec validation de leur licence**  
**Au 19.08 = 135 dossiers ont été transmis**  
**83 Arbitres ont été déclarés aptes par le docteur et licenciés (désignables)**  
**23 dossiers enregistrables et 29 en attente**  
**20 Arbitres n'ont pas retourné leur dossier médical (13 %), donc ils ne sont pas désignables, mais de plus, ils ne peuvent pas effectuer les tests techniques du stage de rentrée.**

Au vu de ces statistiques au 19.08, la gestion des désignations des matchs du 2° Tour de Coupe de France et des matchs de Jeunes dès le 08.09 sera complexe du fait du retard pris dans la validation des licences et surtout des Arbitres qui ne pourront être désignés quant à leur absence aux tests physiques et aux éventuels échecs qui viendront se rajouter.

### Rappels :

- **La CRA ne peut pas désigner des Arbitres n'ayant pas validé leur licence**
- **Tout Arbitre n'ayant pas son dossier médical régularisé et sa licence validée ne pourra pas participer au stage**
- **Une communication importante sera faite sur ces points administratifs au stage de rentrée du 25.08 à FREJUS.**
- **Cet état de fait milite pour avancer la date de la remise du dossier médical à la Ligue.**

\*\*\*\*\*

## PROGRAMMES CRA SAISON 2019/2020

### PLANNING PREVISIONNEL DES STAGES DES ARBITRES SAISON 2019/2020:

- Stage de rentrée pour tous les Arbitres le Dimanche 25.08
- Stage Arbitres Féminines le 14.09
- Stage Arbitres FUTSAL le 15.09
- Stage Arbitres Assistants le 29.09
- Stage PROMOTIONNELS le 12.10
- Stage Jeunes Arbitres de Ligue du 22 au 24.10

- Stage R1-ER le 26.10
- Stage R2 le 17.11

### **REGLEMENT INTERIEUR DE LA CRA SAISON 2019/2020**

Sur le plan administratif, la CRA va apporter des modifications dans la rédaction de son Règlement Intérieur afin de pouvoir simplifier certaines dispositions, prendre en compte les points bloquants pour les faire disparaître, intégrer des critères bonus et malus liés à l'aspect de la fonction « Arbitre » sur les modalités de classements.

D'autre part, pour la partie rédactionnelle concernant l'arbitrage FUTSAL mais aussi celui du BEACH SOCCER, la mise à jour de certains articles doit être effectuée afin de prendre en compte plus dans le détail ces 2 spécialités en les intégrant et en calquant des trames identiques pour toutes les catégories de FOOTBALL dont celles du diversifié.

\*\*\*\*\*

### **POINT SUR INDISPONIBILITES MEDICALES A JOUR AU 19.08.2019**

En attente de renseignements complémentaires pour les indisponibilités dont les dates de fin sont tombées et en l'absence de nouvelles informations.

- SMOUNI Hicham : jusqu'au 31.12.2019
- MONIOTTE Alban : jusqu'au 15.09.2019
- REGAIEG Mounir : jusqu'au 20.09.2019
- FAREL Dany : jusqu'au 20.09.2019
- GIURAN Bianca Elena : jusqu'au 28.08
- FALASCHI Dylan : jusqu'au 31.12.2019 (longue durée et date à régulariser)

\*\*\*\*\*

### **POINT SUR INDISPONIBILITES A PARTIR DU 19.08.2019**

Sera validé et transmis au pôle Désignations en date du 21.08.

\*\*\*\*\*

### **RAPPEL SUR LES DATES IMPORTANTES DE LA SAISON 2019-2020**

- Dates des prochaines réunions de CRA : 30.08 – 04.09 – 06.09 et Plénière - 11.09
- Stage de rentrée saison 2019-2020 : le 25.08.2019 à FREJUS

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres de la CRA d'avoir pu assister à cette réunions du 19.08 ouverte à partir de 12h30 et prononce la fin de séance à 19h00.

\*\*\*\*\*

**Prochain réunion du bureau Exécutif,  
Vendredi 30 Août 2019**

\*\*\*\*\*

**Président  
Karim ABED**

**Secrétaire  
Noël RIFFAUD**